

Procès –verbal du 13/03/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 13/03/2014 dans la salle rouge de l’Hôtel de Ville :

Nom – Prénom	Signature
Jean – Louis CHRIST	
Bernard SCHWACH	
Sylvie MOUSSIER	
Mauricette STOQUERT	
Louis ERBLAND	
Alphonse SCHELL	
Richard EHRLACHER	
Gilbert MULLER	
Elisabeth SCHWACH	
Denis HEYBERGER	
Georges WIECZERZAK	
Sylviane LUX	
Bernard MATHIS	
Christine KREBS	
Christine WEISSBART	
Manuelle MOSER	
Agathe CHAPOTIN	
Catherine BERNABEL	
Gilles OEHLER	
Benjamin WILHELM	

Etaient absents avec procuration de vote (02) : Francine MERTZ- Yves BALTENWECK

Etaient absents excusés (04) : Louis GRIMBICHLER– Odile HELLER – Patricia DEMANGEAT– Pierre HASSE

Informations brèves

1. Concernant les prochaines manifestations à l’Espace Culturel le Parc, Monsieur le Député - Maire relève:
 - Le vendredi 14 mars à 20h30: une pièce de théâtre « Bérénice »
 - Le samedi 22 mars 2014 à 20h30 : concert annuel de la Vogésia

- Week-end des 29 et 30 mars 2014 à partir de 15h00 : 24 heures de la percussion

2. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 30 janvier 2014 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné

à l'**UNANIMITE**

comme secrétaire de séance

1. Adoption du procès – verbal de la séance du 30 janvier 2014

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014 a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2013: approbation

a) Ville – budget principal

Le Compte administratif 2013 dégage un excédent de clôture de **2 159 645,89 €** après couverture du besoin de financement des investissements.

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

Réalisées : 4 324 521,86 €

Restes à réaliser 1 802 900,00 €

RECETTES :

Réalisées 4 410 183,14 €

Restes à réaliser : 377 300,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES 6 793 892,46 €

RECETTES : 10 293 477,07 €

Lors de l'examen de ce compte en séance des commissions réunies le 6 mars écoulé, les points suivants ont été relevés :

En matière de recettes de fonctionnement, la ville a enregistré des recettes d'un montant de plus de 10 millions d'€.

Il faut retenir plus particulièrement

- que les recettes représentent un montant de 1 593 €/habitant (contre 1 176 € en moyenne nationale).
- que les ventes de bois ont progressé de 23 000 € par rapport à l'année 2013
- que le temps plus qu'estival de l'été dernier a permis d'enregistrer des recettes à la hausse pour Carola : + 12 000€ par rapport aux prévisions
- que le conseil municipal n'a pas augmenté les taux qui sont par conséquent restés stables et ceci depuis 1997.
-

En matière de dépenses de fonctionnement, l'exercice enregistre un montant de dépenses réalisées de 6,8 millions d'€.

Il faut rappeler que les **charges à caractères général** intègrent depuis 2013, en raison de l'application des règles de la comptabilité publique, des dépenses qui étaient auparavant comptabilisées dans la section d'investissement. Ceci représente une dépense de près de 150 000€.

Il faut constater par ailleurs que les **dépenses de personnel** représentent moins de 46 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (53,7%).

Cet exercice 2013 enregistre deux importantes **créances annulées** : il s'agit de deux ventes de bois d'une valeur de 41 000€.

Le chapitre des **charges financières** intègre le remboursement des intérêts consécutifs à la souscription d'un emprunt en 2012.

Autre nouveauté et non des moindres, la ville a contribué, pour la deuxième année consécutive, au nouveau Fonds de Péréquation des recettes Communales et Intercommunales à hauteur de 61 408 €. Il faut retenir que cette contribution viendra alourdir les charges de fonctionnement pour les années à venir et ceci de manière de plus en plus lourde.

Globalement, les dépenses **d'équipement** se montent à 538 €/habitant (contre 318 € en moyenne nationale).

Les principales réalisations sont les suivantes :

VOIRIE URBAINE ET RURALE	350 000 €
ACHAT ANCIEN TRIBUNAL	344 000 €
AMENAGEMENT JARDIN DE VILLE	235 000 €
MAIRIE	190 000 €
PASSERELLE HOHLEGASSE	187 000 €
ANCIENS ABATTOIRS	168 000 €

RUE DU TIR	115 000 €
CHAPELLE MARIA RAYDT	106 000 €
REMPART PASSAGE JEANNELLE	90 000 €
CENTRE D'ANIMATION AUTOUR DU LIVRE	88 000 €
ECLAIRAGE CHÂTEAU ST ULRICH	54 000 €

Les travaux ont été financés essentiellement par **autofinancement** à plus de 89%, ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt à 11%.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2013 du budget principal de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **par 21 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

b) Campings

La balance du Compte Administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

Réalisées : 212 491,74 €
Restes à réaliser 119 000,00 €

RECETTES : 184 885,79 €
Restes à réaliser 70 100,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 428 114,44 €
RECETTES : 613 029,49 €

Il en résulte un excédent de clôture de 108 409,10 €, après financement des investissements.

Le chiffre d'affaires du camping Coubertin de l'année 2013 (456 000 €) est en hausse pour la troisième année consécutive et est le plus élevé jamais réalisé, notamment grâce au sérieux et à la qualité de l'accueil des gérants.

Parmi les investissements réalisés en 2013, il faut citer

- Le remplacement des barrières d'entrée et de sortie
- La réfection de la voirie d'accès
- la réfection de l'installation Wifi (très appréciée des clients)
- le remplacement d'un mitigeur
- la réfection du bloc principal des sanitaires : toiture avec panneaux solaires – sanitaires hommes et femmes.

Monsieur Bernard MATHIS souhaite connaître les futures dépenses qui seront engagées pour les campings.

Monsieur le Député – Maire précise qu'elles seront décidées lors de l'élaboration du budget primitif 2014.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

.....

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2013 du budget des campings,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide par **21 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

c) Service public de distribution d'eau potable

La balance du Compte Administratif présente un excédent de clôture de 247 049,15 €, après financement des investissements.

Section d'investissement :

DEPENSES :

Réalisées : 116 381,70 €

Restes à réaliser 236 000,00 €

RECETTES : 364 101,24 €

Section d'exploitation :

DEPENSES : 729 828,23 €

RECETTES : 965 157,84 €

La vente d'eau aux abonnés a rapporté 332 369 € représentant 332 000 m3 d'eau, soit un chiffre en hausse en comparaison des dernières années.

Parmi les investissements réalisés, citons la poursuite de la mise en place des nouveaux compteurs d'eau, le remplacement de la conduite de la place Jean Gantz et le renouvellement de divers branchements. Quant aux travaux de la rue du Tir, à savoir le renouvellement intégral de la conduite et des branchements, ils ont été réalisés mais seront comptabilisés sur l'exercice 2014.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2013 du budget du service public de distribution d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide par **21 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

d) Service public d'assainissement

La balance du Compte Administratif présente un excédent de clôture de 474 072,41 €, après financement des investissements.

Section d'investissement :

DEPENSES :	
Réalisées	97 438,36 €
Restes à réaliser	166 000,00 €
RECETTES :	613 159,16 €

Section d'exploitation :

DEPENSES :	379 768,79 €
RECETTES :	504 120,40 €

L'exploitation du service reste excédentaire grâce au versement de la prime d'épuration, plus importante que prévue et qui s'est élevée à 33 199 €. Le poste de dépenses le plus important reste le transport et le traitement des boues de la station d'épuration (84 636 €).

Par ailleurs, les principaux investissements réalisés concernent

- Le remplacement du portail et de pompes de la station d'épuration
- Le remplacement d'une partie de collecteurs d'eaux usées rue du 3 décembre , rue du Tir , route de Guémar et au jardin de ville

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2013 du budget du service public d'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **par 21 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Comptes de gestion 2013 : adoption

a) Ville – budget principal

Les comptes de gestion 2013 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame LE BERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
 - D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

b) Campings

Les comptes de gestion 2013 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame LE BERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
 - D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

c) Service public de distribution d'eau potable

Les comptes de gestion 2013 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame LE BERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

d) Service public d'assainissement

Les comptes de gestion 2013 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame LE BERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
 - D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2013 : approbation

a) Ville - budget principal

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice 2013.

Considérant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **3 499 584,61 €**

Un déficit d'investissement de **1 339 938, 72 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**,

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2013 :
 - *inscription d'une somme de **1 339 938,72 €** en section d'investissement du budget primitif 2014 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068
 - *inscription d'une somme de **2 159 645,89 €** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

b) Campings

Considérant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **184 915,05 €**

Un déficit d'investissement de **76 505,95 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**,

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2013 :

*inscription d'une somme de **76 505,95 €** en section d'investissement du budget primitif 2014 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068

*inscription d'une somme de **108 409,10 €** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2014

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

c) Service Public de Distribution d'Eau potable

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de **235 329,61 €**

Excédent d'investissement de **247 719,54 €**

Déficit des restes à réaliser de **236 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**,

- D'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

*inscription d'une somme de **247 719,54 €** en section d'investissement du budget primitif 2014, article 001 « résultat d'investissement reporté »

*inscription d'une somme de **235 329,61 €** en section d'exploitation du budget primitif 2014, article 002 « excédent antérieur reporté »

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

d) Service Public d'Assainissement

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de **124 351,61 €**

Excédent d'investissement de **515 720,80 €**

Déficit des restes à réaliser de **166 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**,

- D'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

*inscription d'une somme de **124 351,61 €** en section d'exploitation, article 002 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2014

*inscription d'une somme de **515 720,80 €** en section d'investissement, article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2014

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affaires de personnel

a) Etat des effectifs : mise à jour

Suite au départ d'un agent par voie de mutation, la Ville a décidé de le remplacer au sein de l'équipe de la police municipale à compter du 1^{er} avril 2014.

Pour opérer ce recrutement, il est nécessaire de transformer un poste de brigadier-chef principal à temps complet en un poste de gardien de police municipale à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**,

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2014 dans lequel le poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet est transformé en un poste de gardien de police municipale à temps complet
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Affaire foncière

a) Ancienne école des filles – GRDF - constitution de servitude de passage de canalisations : approbation

Afin de desservir le Centre d' Animation autour du Livre ainsi que les logements qui seront réalisés par la SEMCLOHR, il est prévu une extension du réseau gaz dans le bâtiment de l'ancienne école des filles sur la parcelle cadastrée section AH n° 36.

Pour entreprendre ces aménagements, GRDF sollicite la création d'une servitude de passage de canalisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**,

- D'acter le principe de constitution d'une servitude de passage de canalisations de gaz à charge de la parcelle cadastrée section AH n° 36 appartenant à la Ville, au profit de la société GRDF
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant de signer la convention de servitude y relative
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Redécoupage cantonal – recours gracieux : approbation

En date du 05 décembre 2013, le Conseil Municipal a délibéré pour soutenir la motion du Conseil Général du Haut – Rhin, s'opposant au projet de redécoupage de la carte cantonale.

Le décret relatif à ces redécoupages est paru au Journal Officiel le 25/02/2014.

Le Conseil Général du Haut – Rhin a engagé un recours gracieux auprès du Premier Ministre en contestation de la nouvelle carte cantonale.

Compte tenu de la situation de RIBEAUVILLE qui voit sa position de chef-lieu de canton disparaître sans concertation préalable,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**,

- De s'associer à la démarche du Conseil Général du Haut – Rhin
- D'autoriser Monsieur le Député – Maire à engager un recours gracieux et le cas échéant un recours contentieux contre le décret relatif au redécoupage de la carte cantonale
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

FIN DE SEANCE